



Développement

Le Pnud et le gouvernement évaluent les résultats des plans de travail biennaux

La revue annuelle et actualisation des Plans de travail biennaux (PTBA) 2020-2021 a été ouverte mardi 15 décembre à Lomé. Organisée par le ministère auprès du président ...



PAGE 5

DOSSIER



Commerce extérieur et exécution des contrats

Quand les Réformes mises en oeuvre par le Togo portent leurs fruits

Pour encourager les initiatives privées, le Togo s'est engagé dans l'amélioration de son climat des affaires. Cela explique les grandes réformes intervenues ces dernières années avec leurs

PAGE 7

COVID-19



Festivités de fin d'année

«Tout relâchement sera chèrement payé», prévient le professeur Didier Ekouévi

Le gouvernement togolais se trouve aujourd'hui dans un grand dilemme : restreindre ou ne pas restreindre les libertés individuelles et collectives pendant la période ...

PAGE 11

Une bonne nouvelle pour les start-ups et les fintech !

Les plafonds des tarifs applicables par les opérateurs de communications électroniques mobiles pour l'accès des prestataires de services par codes USSD ont fait l'objet d'une baisse drastique ...

PAGE 4



Affaire Adjamagbo-Johnson et Djossou

Trimua recadre les agitateurs de la DMK et leurs soutiens

L'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat impliquant la coordinatrice de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK) et un de ses collaborateurs, Gérard Djossou, a enregistré une nouvelle réaction cette semaine. Il s'agit de celle du ministre des Droits de l'Homme, Christian Trimua, par ailleurs, porte-parole du gouvernement.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Ce qu'il faut savoir sur la rencontre entre les partis politiques et le ministre Payadowa BoukpeSSI

Certains de nos compatriotes pensent que les élections régionales ne sont pas nécessaires et que c'est du gaspillage de temps, d'énergie et d'argent. On sent qu'ils ne comprennent pas grand-chose aux rouages de la gouvernance publique. Leurs leaders devraient jouer ce rôle. Mais, hélas, ils ne s'en préoccupent visiblement pas. Il y en a au moins un qui use intelligemment des réseaux sociaux pour garder le contact avec ses partisans. Il s'agit de l'honorable député Gerry Taama dont le parti, le Nouvel engagement togolais (Net) a été invité à cette rencontre.

En dehors de ceux qui se sont prêtés aux jeux des questions et réponses des journalistes, seul le président du groupe parlementaire Net/PDP à l'Assemblée nationale a vraiment fait un compte rendu à la population, notamment aux jeunes dont un nombre important utilise aujourd'hui Facebook. Il faut noter au passage que des partis membres de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK), invités à cette rencontre, n'y sont pas allés. Il s'agit du MPDD d'Agbéyomé Messan Kodjo, de la CDPA de Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, du DSA de Targone Sambiri et du Nid de Gabriel Dosseh Anyron. Leur choix n'est pas judicieux en tout cas ...

PAGE 3

5e Recensement général de la population et de l'Habitat

L'opération va coûter environ 9 milliards francs CFA

Le ministre de l'Economie et des Finances Sani Yaya a procédé, mardi 15 décembre à Lomé, à la signature du document de projet du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et au lancement de l'opération. La cérémonie s'est tenue en présence ...



PAGE 5



SOMMAIRE

« Tremplin Start-up Uemoa »
Les lauréats de la 1ère édition seront bientôt primés



P 5

Accord de Paris sur le climat
Les points sur lesquels le Togo devrait se pencher sans tarder



P 9

Production animale
De nouveaux textes législatifs pour sauver la filière de l'élevage



P 11

Promotion des bénéficiaires des produits FNFI

Klutse Dovi Amélevo, coiffeuse grâce au crédit AJSEF

Pour le compte de ce numéro de votre rubrique Echos des bénéficiaires des produits FNFI, Madame Klutse Dovi Amélevo, qui a pu s'installer en tant que coiffeuse professionnelle, partage avec vous, les secrets de sa réussite. Aujourd'hui elle est fière d'exercer le métier de ses rêves. Retour sur le parcours de cette trentenaire.

L'histoire de Madame Amélevo ressemble trait pour trait à celle de plusieurs jeunes artisans qui, après avoir obtenu leurs Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) se retrouvent dans des situations financières difficiles pour se mettre à leur propre compte en ouvrant leurs ateliers. Amélevo, 31 ans, a pendant trois années suivi une formation en coiffure, formation sanctionnée par un CFA qui lui donne désormais le quitus d'ouvrir son atelier. Nantie désormais de son diplôme, notre jeune dame calme et réservée de nature se retrouve confrontée à un problème, source de financement.

" Pendant que j'achevais ma formation, je voyais déjà que je serai confrontée à un problème financier quand il sera question pour moi d'ouvrir mon atelier. Et depuis lors je cherchais par quels moyens je pouvais contracter un crédit pour pouvoir me lancer. Il est vrai que j'avais de petites économies mais il m'en fallait bien plus pour pouvoir acquérir tout ce dont j'ai

besoin. Alors j'ai été orientée vers PADES microfinance pour voir si j'étais éligible à un des nombreux produits du FNFI."

Et justement pour informer périodiquement les potentiels bénéficiaires des opportunités offertes par le FNFI, il est organisé assez souvent, en plus des émissions radios de sensibilisation de masse, des séances de partages d'informations au sein des PSF partenaires du FNFI.

" A cette séance d'échange et de discussions, il nous a été partagé le produit AJSEF et quelles conditions il fallait remplir pour pouvoir en bénéficier. J'avoue que j'ai été très surprise des conditions très souples qui étaient exigées avant de pouvoir bénéficier du crédit jeune du FNFI. Sans tarder, je me suis pliée aux exigences requises et au bout de quelques semaines, j'ai obtenu un premier crédit de 300.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir équiper en kits d'outillage le petit atelier que voici. Et comme vous pouvez le constater avec moi, j'ai tout ce qu'il me faut pour offrir



KLUTSE Dovi Amélevo

aux cheveux de ma clientèle des soins de qualité." Aujourd'hui, notre interlocutrice mesure tout l'impact du crédit AJSEF sur son quotidien, elle s'épanouit chaque jour davantage et

renforce son autonomie.

" Je suis très heureuse d'exercer le métier de mon choix. C'est vraiment réconfortant de voir que les gens te font confiance et affluent dans ton salon de

coiffure. Toutes ces marques de confiance ajoutées aux revenus que je dégage me combient de bonheur et me galvanise à aller encore et encore plus loin".

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



tm
TOGOMATIN

Récupéré N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCY
Tél: (+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Même l'ANC de Jean-Pierre Fabre ne veut plus se faire compter les événements. Un parti politique n'est pas composé que d'une seule personne et en l'absence du premier responsable, une autre personne devrait pouvoir le représenter valablement. Toutefois, ces partis sont libres de leurs actions. Vivement qu'ils n'aient pas à le regretter dans quelques mois. Pour revenir aux élections régionales, il faut préciser que la loi sur la décentralisation et les libertés locales en fait une voie incontournable.

« Nous avons besoin de faire ces élections pour finaliser le processus de décentralisation », affirme Gerry Taama en citant cette loi. Comme il l'explique ensuite, c'est le collège électoral des élus locaux qui va élire les 2/3 des sénateurs. Cette chambre est très attendue. Selon la Constitution togolaise du 14 octobre 1992, révisée le 15 mai 2019, le statut des anciens présidents de la République y est étroitement lié. L'article 75, alinéa 1 précise : « Les anciens présidents de la République sont, de plein

droit, membres à vie du Sénat. Ils ne peuvent être ni poursuivis, ni arrêtés, ni détenus, ni jugés pour les actes posés pendant leurs mandats présidentiels ». Les élections régionales sont vraiment incontournables pour la stabilité institutionnelle de notre pays, si l'on tient vraiment à respecter les lois qui les régissent. Il faut relever qu'après avoir été mis en place par l'entremise des élus locaux, les sénateurs vont élire les deux juges manquants de la Cour constitutionnelle. L'on se souvient qu'au moment de la soumission

des candidatures comptant pour l'élection présidentielle du 22 février 2020, un débat était né sur le caractère illégal de cette institution. Et au moment où le président réélu, Faure Gnassingbé devait prêter serment, ses adversaires ont cru bon de faire renaître le débat. En effet, la Cour constitutionnelle compte aujourd'hui sept membres sur neuf, parce que le Sénat n'est pas encore mis en place, faute des élections régionales qui n'ont pas encore eu lieu afin de parachever le processus de décentralisation. Malgré

cela, il faut préciser que la Cour constitutionnelle a le quorum nécessaire pour délibérer. Toutefois, pour éviter des débats inutiles qui nuisent à la cohésion sociale, et surtout assurer la stabilité institutionnelle du pays en respectant les lois en vigueur, il faudrait organiser ces élections. Vivement que les consultations en cours puissent permettre aux acteurs de trouver un terrain d'entente pour aller à ces élections dans les tout premiers mois de l'année 2021.

Dadzie

Cour suprême
Devant l'Assemblée nationale, Yaya Abdoulaye jure d'exercer sa fonction en toute impartialité

Le nouveau président de la Cour suprême Yaya Abdoulaye a prêté serment lundi 14 décembre devant le bureau de l'Assemblée nationale à Lomé. La cérémonie de prestation de serment a été présidée par la présidente de l'Assemblée nationale Yawa Djigbodi Tsègan.

« Je jure de bien et fidèlement remplir ma fonction, de l'exercer en toute impartialité dans le respect de la constitution, de garder le secret des délibérations et des votes, de ne prendre aucune position publique et de ne donner aucune consultation à titre privé sur les questions relevant de la compétence de la cour et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat », c'est en

ces termes que le président de la cour suprême Yaya Abdoulaye a prêté serment devant le bureau de l'Assemblée nationale. Le bureau de l'Assemblée nationale a pris acte de son serment et l'a renvoyé à l'exercice de ses fonctions. « Monsieur le président de la Cour suprême, le bureau de l'Assemblée nationale prend acte de votre serment, dit qu'il en sera dressé un procès-verbal et vous renvoie à l'exercice de

vos fonctions tout en vous souhaitant plein succès », a précisé Mme Yawa Djigbodi Tsègan. D'après la constitution togolaise, avant son entrée en fonction, le président de la cour suprême prête serment devant le bureau de l'Assemblée nationale. Yaya Abdoulaye a été nommé le 2 décembre dernier par décret pris en Conseil des ministres. Il est magistrat de grade hors hiérarchie et précédemment 1er



Yaya Abdoulaye

avocat général près la cour de justice de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Yaya Abdoulaye remplace Akapkovi Gamatho, en poste depuis juin 2012.

Félix Tagba

Affaire Adjamagbo-Johnson et Djossou
Christian Trimua recadre les agitateurs de la DMK et leurs soutiens

L'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat impliquant la coordinatrice de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK) et un de ses collaborateurs, Gérard Djossou, a enregistré une nouvelle réaction cette semaine. Il s'agit de celle du ministre des Droits de l'Homme, Christian Trimua, par ailleurs, porte-parole du gouvernement.

On entend beaucoup de choses depuis le début de cette affaire, notamment en ce qui concerne la qualification du délit et le statut même des prévenus. Leurs soutiens affirment qu'ils sont détenus illégalement, que ce sont des détenus politiques et qu'il faudrait les libérer purement et simplement. Mais, ce n'est pas aussi simple que cela en a l'air. Le porte-parole du gouvernement remet en quelque sorte les pendules à l'heure. «Le Togo n'a pas de détenus politiques. Au fond, ce sont des éléments

de langage, de vocabulaire qui sont utilisés à des fins politiques mais du point de vue judiciaire ce sont de détenus de délit de droit commun », a-t-il déclaré il y a quelques jours. À l'étape actuelle et comme l'ont exprimé certains analystes courageux qui ne courent pas derrière une sympathie populaire débridée, il faudrait éviter de mélanger les torchons et les serviettes. En effet, l'on assiste à un amalgame dans cette affaire. Cela est d'ailleurs préjudiciable aux deux prévenus. «Si nous voulons les faire libérer, alors prenons le

statut judiciaire qui leur a été donné et traitons-les sur la base de ce statut judiciaire et dans ce cas nous leur rendons service», conseille Christian Trimua. Il faudrait laisser la procédure poursuivre son cours normal et arrêter ces interférences intempestives. Les soutiens des deux personnalités feraient mieux de renforcer l'équipe de la défense. Les négociations de couloir sont aussi possibles comme l'a conseillé Gerry Taama. Cela est de loin meilleur à cette posture d'agitation qui n'accouchera que



Christian Trimua

d'une souris. D'ailleurs, au point où nous en sommes, l'on se demande si l'on ne s'achemine pas tout droit vers un procès. Les propos tenus par le ministre Trimua devraient plutôt faire réfléchir les uns et les autres. «Nous perdons de formidables opportunités

de régler des questions de droits de l'Homme. Le médiateur de la République peut faire une médiation sur le sujet mais à partir du moment où cela prend une connotation politique, ce n'est plus son domaine», a conclu le ministre des Droits de l'Homme.

TM

Une bonne nouvelle pour les start-ups et les fintech !

Les plafonds des tarifs applicables par les opérateurs de communications électroniques mobiles pour l'accès des prestataires de services par codes USSD ont fait l'objet d'une baisse drastique. C'est ce qu'a annoncé l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) dans un communiqué en date du 10 décembre 2020. Pourquoi c'est une bonne nouvelle pour les PME, start-ups et fintech ? Analyse et décryptage.

La technologie USSD, qu'est-ce que c'est ?

La technologie USSD (« Unstructured Supplementary Service Data ») est une fonctionnalité et un protocole des réseaux téléphoniques mobiles GSM, 3G et 4G qui permet de déclencher un service par envoi d'un message. En pratique, l'utilisateur envoie un code qui le connecte en temps réel à un opérateur téléphonique pour échanger des données. Cette technologie possède de multiples avantages. Elle est simple, ne nécessite pas le recours à une infrastructure lourde ; elle permet d'accéder à un certain nombre de prestations et un panel d'applications web depuis un téléphone basique, sans connexion internet, Data ni même de SMS. C'est ce qui explique son essor, notamment en Afrique où souvent, les populations ne disposent pas de téléphones intelligents (smartphones). Il s'agit donc d'une source d'innovation qui offre une alternative pour « connecter les non-connectés ».

Un véritable outil d'inclusion socio-économique

En ce sens, l'USSD est d'utilité publique et peut être assimilée à un « bien commun » car elle permet d'offrir des services

digitaux de masse (banque, assurance, transport, éducation, agriculture, santé...) afin d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. C'est l'un des gages de réussite de toute politique de développement durable et inclusive. En effet, sans cette technologie USSD, de nombreuses populations n'auraient pas eu accès à certains services à valeur ajoutée, soit à cause de leur éloignement ou soit parce qu'elles ne disposent pas d'un portable approprié ; elles se retrouveraient donc ainsi marginalisées de fait sur des services de base. Ce n'est point sans raison que les bailleurs de fonds ont fait de l'USSD, un de leurs leviers stratégiques de réduction de la pauvreté puisqu'en permettant de « connecter les non-connectés », on est sûr de ne laisser personne sur la touche. Le Togo entend s'inscrire dans cette approche dans un contexte où le social demeure une composante majeure de l'action gouvernementale avec son pendant : l'inclusion financière.

De « mauvais élève », le Togo devient un modèle !

Les tarifs des services liés au canal USSD qui étaient pratiqués au Togo par les deux opérateurs de

téléphonie mobile, étaient très élevés en comparaison avec ceux en usage dans la sous-région ouest-africaine. Un tableau comparatif montre, en effet, que le Togo y était classé comme le « mauvais élève » puisque le coût de la session de l'USSD était de 100 FCFA HT, de loin supérieur à ceux de ses voisins qui oscillent, en moyenne, entre 2, 38 FCFA HT (Bénin), 1,75 FCFA HT (Ghana) et 5 FCFA HT (Sénégal). Ce coût élevé d'une technologie dont on a souligné la pertinence en matière de lutte contre la pauvreté, est d'autant plus paradoxal que notre pays ambitionne de s'appuyer sur le digital pour accélérer les mécanismes d'inclusion socio-économique et financière. Au regard de ces enjeux, l'ARCEP a procédé à un alignement tarifaire, en baissant de façon significative le coût de la session USSD qui reviendra désormais, à compter du 1er janvier 2021, à 3 FCFA HT. En fixant des tarifs plafonds, c'est-à-dire des seuils tarifaires que les opérateurs ne doivent pas dépasser pour la facturation des prestataires des services via ce canal, l'ARCEP ambitionne de vulgariser cette technologie qui, au fil du temps et des usages, s'est démocratisée. Elle devrait

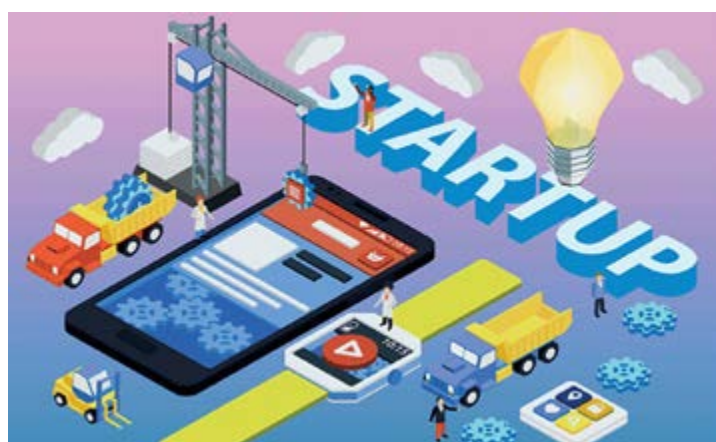


Image illustrative de Start-ups

voir, en effet, l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs, relevant principalement de l'écosystème numérique et proposant aux populations, des prestations et des services innovants à des tarifs plus accessibles.

Une véritable aubaine pour les start-ups et les fintech

Les start-ups et les fintech, sont en général, des entreprises créées par des jeunes et développant des solutions innovantes à travers des applications utilisant les technologies du numérique, du mobile, de l'intelligence artificielle etc. afin de fournir aux citoyens des services à valeur ajoutée de façon plus efficace et moins chère. La création d'une start-up exige des investissements relativement lourds, surtout pour les primo-entrepreneurs, qui sont, entre autres, inhérents à la mise en place de la plateforme de services (serveurs, base de données...), aux compétences à mobiliser (RH, profils) et à

l'opérationnalisation (via le canal USSD) (1). Souvent, le manque de ressources financières, hypothèque certains projets innovants qui finissent au fonds d'un tiroir alors qu'ils auraient pu faciliter la vie de millions d'individus. A cet égard, l'écosystème digital togolais, par les talents qu'il recèle, a démontré, en diverses circonstances, sa résilience et sa capacité à générer des solutions innovantes.

Ainsi donc, par cette baisse, l'ARCEP entend donner un coup de pouce à ces jeunes entreprises togolaises en les exhortant à s'investir dans ce segment de marché très porteur. Les prix attractifs doivent leur permettre d'accéder aux services liés au canal USSD ; une manière pour l'Autorité de régulation, de les encourager et de les soutenir dans leur aventure entrepreneuriale.

Koffi SAGBO

(1) En dehors du coût de la session, il faut noter également les frais d'accès (250 000 FCFA HT) et de maintenance (150 000 FCFA).

ACHETEZ & LISEZ DESORMAIS



SUR

MON KIOSK.com

www.monkiosk.com

OU

sur le portail

Lome.com

www.alome.com

WWW.TOGOMATIN.TG

Zoom sur le Togo qui impacte, brille et ose

Suivez notre actualité sur whatsapp (links en fin)

www.togomatin.tg

Twitter : @Togomatin1

Facebook : Togomatin

Instagram : instagram.com / togomatin

Site web : www.togomatin.tg

Développement

Le Pnud et le gouvernement évaluent les résultats des plans de travail biennaux

La revue annuelle et actualisation des Plans de travail biennaux (PTBA) 2020-2021 a été ouverte mardi 15 décembre à Lomé. Organisée par le ministère auprès du président de la République chargé de la Planification du développement et de la Coopération, cette revue se tient par visioconférence.

La revue annuelle et actualisation des Plans de travail biennaux (PTBA) 2020-2021 du programme pays Togo-Pnud 2019-2023 se tient du 15 au 17 décembre. Cette revue permet d'évaluer les résultats de l'exécution des Plans de travail biennaux, afin de s'assurer de l'opérationnalisation des stratégies, des mécanismes de coordination, de la gestion financière et du suivi au niveau national et décentralisé.

Cette revue permet de faire le point de la mise en œuvre du plan de travail annuel au cours de l'année 2020,

afin d'évaluer les résultats obtenus et d'analyser les goulots d'étranglements rencontrés. Elle permet aussi d'actualiser les activités de 2021 sur la base de la reprogrammation des activités impactées par la pandémie du coronavirus. C'est également l'occasion de mesurer la réalisation des cibles annuelles, d'apprécier les performances enregistrées pour l'atteinte des Objectifs du développement durable et d'identifier les contraintes.

«Durant ces 3 jours nous allons examiner la mise en œuvre de nos plans

de travail durant l'année 2020 dans le contexte que nous connaissons tous qui a amené à ce qu'il y ait beaucoup de flexibilité dans la mise en œuvre de notre portefeuille. Nous allons le revisiter pour voir les résultats qui ont été acquis, pour voir également les difficultés et les leçons à tirer de ce contexte et essayer de voir comment nous allons envisager 2021 avec beaucoup plus d'engagement et de sérénité », a expliqué le représentant résident adjoint du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) Mactar Fall. Il a



Vue partielle des participants

souligné que le budget de 2021 sera plus conséquent que celui de 2020.

Pour cette année 2020, le Pnud a exécuté 29 projets pour un montant de près de 6,5 milliards FCFA dans le cadre de sa coopération avec le gouvernement. 75% de ces projets ont été exécutés par la partie nationale.

Le programme de coopération entre le Pnud et le Togo est basé sur 3 piliers.

Le premier vise à améliorer la gouvernance pour accroître la participation des citoyens, le deuxième vise à promouvoir un monde de croissance profitant à tous, ainsi que l'accès aux services de base et le troisième à renforcer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques.

Félix Tagba

« Tremplin Start-up Uemoa »

Les lauréats de la 1ère édition seront bientôt primés

Les cérémonies de remise de prix aux lauréats de la première édition de l'initiative « Tremplin Start-up Uemoa » se tiendront du 19 au 30 décembre prochain, a indiqué la commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Ces cérémonies seront organisées en collaboration avec les Chambres consulaires nationales. Elles se tiendront dans les différentes capitales des huit Etats membres de l'Uemoa.

L'initiative « Tremplin Start-up Uemoa » vise à encourager l'innovation en entreprise, à travers l'accompagnement de start-ups innovantes, en vue de la diversification et de la densification du tissu économique de l'espace communautaire.

L'économie verte est le secteur retenu pour cette première édition. Un

concours a été organisé en collaboration avec les Chambres consulaires nationales. A l'issue de ce concours 10 meilleurs projets nationaux de start-ups ont été sélectionnés, puis soumis à une compétition régionale.

Au total, 5 prix d'Excellence ont été mis en jeu pour les meilleurs projets du classement de la sélection



Des jeunes entrepreneurs

régionale. Vingt-quatre prix d'encouragement seront également décernés, à

raison de trois par Etat membre de l'Union. Des primes seront aussi

décernés aux structures de promotion accompagnant les start-ups.

Selon la commission de l'Uemoa, les cérémonies de remise des prix aux lauréats seront organisées en étroite collaboration avec les Chambres consulaires nationales. Elles auront lieu dans la période du 19 au 30 décembre 2020 dans les différentes capitales des huit Etats membres de l'Uemoa, à savoir : le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Félix T.

5e Recensement général de la population et de l'Habitat

L'opération va coûter environ 9 milliards francs CFA

Le ministre de l'Economie et des Finances Sani Yaya a procédé, mardi 15 décembre à Lomé, à la signature du document de projet du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et au lancement de l'opération. La cérémonie s'est tenue en présence de la représentante résidente de l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population), Mme Josiane Yaguibou.



Echange de documents entre Sani Yaya et Josiane Yaguibou

Le 5e Recensement général de la population et de l'habitat est un outil de planification, de

suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement. Il permettra de connaître

la situation sociale de la population, y compris celle des populations vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les enfants, les personnes âgées et les femmes à des niveaux géographiquement désagregés. Il servira aussi à apprécier les caractéristiques de l'habitat et du cadre de vie de la population et les différents mouvements de la population.

Le coût total de l'opération s'élève à 8 698 520 200

francs CFA. 40% de cette somme a été déjà mobilisé. Il reste à mobiliser 60% du budget, soit 5 177 408 800 FCFA tout au long des trois années à venir prévues pour la fin du projet de recensement.

Pour le ministre de l'Economie et des Finances Sani Yaya, ce 5e recensement « se réalise à un moment où les priorités de l'Etat sont centrées sur la mise en œuvre du Plan national de développement (PND), des Objectifs du développement durable

(ODD), de l'agenda 2063 de l'Union africaine, de l'analyse et l'exploitation du dividende démographique et sur le processus de décentralisation et de développement local qui nécessitent des données désagregées au plus fin niveau de la subdivision administrative ».

La représentante résidente de l'UNFPA au Togo, Mme Josiane Yaguibou est la cheffe de file des partenaires de ce 5e Recensement général de la population et de l'habitat. Elle a salué la volonté politique et la détermination des autorités togolaises pour le lancement de ce 5e RGPH.

F.T.

Chronique : la bibliothèque



Fiction : lire avec vous, lire avec goût un roman :

Dans le premier article paru dans Togo Matin le... **(mettre la date de la première parution)**, les deux premiers chapitres du livre ont noué devant nos yeux de lecteurs deux histoires réalistes, faites toutes de rencontres. Une histoire secondaire résultant d'une fâcheuse rencontre avec la police qui saisit, par abus d'autorité, le passeport du personnage principal : Saraf. L'autre rencontre, faite de regards croisés entre cet homme et celui d'une femme, est donc une rencontre d'amour potentiel qui nous introduit dans le nœud de l'histoire principal du livre. Le grand témoin de cet amour naissant est le personnage Zapajo qui prend la parole comme narrateur pour raconter à l'amoureux la mésaventure de son amante virtuelle. C'est un récit qui est rempli de tonalités à la fois épique, tragique, pathétique et qui nous retrace aussi bien le cadre familial de Déborah que le cadre de toute l'action du roman : Méléba.

A la fin du deuxième chapitre, l'histoire réaliste bascule merveilleusement dans le conte. Lisez plutôt les pages 26 et 27 du roman :

« Dans ce gros village, Méléba anciennement appelé Mala, qui tient son nom d'une rivière qui le traverse et à laquelle il est voué, où la catégorie sociale était fonction de la vaillance des habitants et leurs exploits lors des luttes initiatiques et des expéditions face aux clans ennemis- cela ne concerne que les hommes- Ewéso était une référence. On raconte que durant ses trois années de luttes initiatiques, ni son dos ni ses fesses n'ont jamais touché le sol. Lors des combats, il ne prenait que quelques secondes pour mettre ses adversaires à terre. C'est seulement quelques rares fois qu'il a eu à se séparer de ses adversaires sur un score nul. Il était bien bâti et inspirait la confiance de son entourage en cas de menace ou d'insécurité quelconque. Mais en temps normal, c'est un homme qui terrifiait par sa corpulence surtout ceux qui le jugent sur l'apparence,

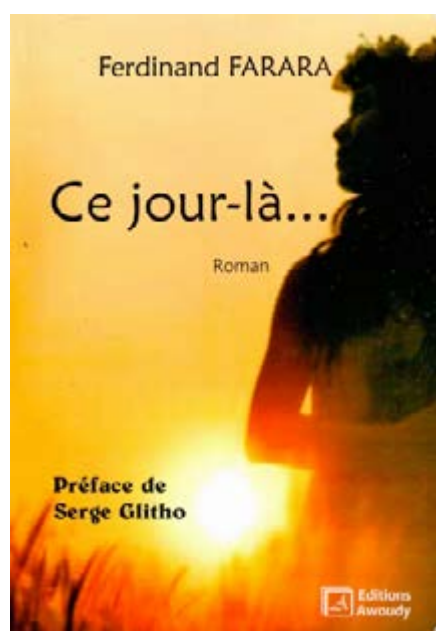
alors qu'au fond de lui-même, c'est un homme très tendre et qui aimait bien les enfants. Le roi avait fait de ce grand sportif le chef des troupes de guerre et il savait aussi bien commander les opérations que de se mettre lui-même en avant au front. Depuis qu'il a pris les rênes du commandement des expéditions, son village n'a jamais essuyé de défaite face aux ennemis.

C'était un grand homme, comme on l'appelait. Il était bien respecté de tout le clan, même le Roi le craignait, non seulement pour sa bravoure, mais aussi parce que c'était un homme intègre et qui avait fait preuve d'une certaine éthique lors des captures des prisonniers des clans ennemis. Oui, au nom Ewéso étaient associés le respect et la crainte. Mais il y avait un bémol. Sa femme. Sa femme Kagnatou. Depuis cinq ans qu'ils ont célébré leurs noces, le ménage d'Ewéso n'a jamais éprouvé l'allégresse d'entendre les pleurs d'un bébé. »

Qui est ce Ewéso ? C'est le père de Déborah, apprendrons-nous dans la suite de ce récit, en réalité une légende au style très vivant et presque cinématographique. Nous y apprendrons également qu'Ewéso prendra une seconde femme prénommée Rachel avec le consentement de sa première femme qui deviendra la pire ennemie du foyer polygamique. C'est de ce second mariage que naîtra la fille Déborah si belle que tout le village l'a surnommée Bella Bellow. Par la méchanceté de Kagnatou Bella Bellow allait se retrouver dans une cité ennemie de Méléba, vendue comme esclave pour être exécutée aux dieux animistes du milieu d'accueil par le sacrificateur Kpindou qui eut pour la première fois la faiblesse, non ! plutôt l'humanité de transgresser ces règles inhumaines des traditions pour épargner la vie à la petite fille vendue, mieux de faire d'elle sa propre fille. Mais par un flash-back dans ce grand flash-back qu'est cette mésaventure d'enfance de Déborah, l'auteur nous fait voir que ce Kpindou, exceptionnellement et par miracle bon pour une étrangère dans cette cité barbare appelée Bibida, avait un frère jumeau dont il s'était très douloureusement séparé dès son jeune âge par un accident auquel l'auteur nous fait assister : lisez plutôt cet extrait des pages 61 à 63, contracté pour l'économie de notre article :

« (...) il faisait déjà sombre. Chemin faisant, puisqu'il était assez tard, ils se résolurent de prendre un raccourci. (...) c'était dangereux. En plus c'était la saison des pluies et il fallait traverser une rivière. Or, ce jour-là, il y avait eu de la pluie toute la journée dans un village environnant et la rivière que les

deux frères devaient traverser était en crue. Le frère de Kpindou, bien que plus tard en tant qu'adulte était reconnu comme vaillant guerrier et puissant gars, était à l'époque plutôt frêle et moins courageux que son frère Kpindou qu'il essaya en vain de dissuader du raccourci à prendre en évoquant les risques de la traversée de cette rivière. Mais la volonté de Kpindou l'emporta et son frère se plia à sa tyrannie. Tous deux se mirent donc en route (...) Il fallait donc traverser sans vraiment savoir où ils mettaient les pieds. Malgré l'obscurité, les jumeaux ont certes réussi à repérer les issues par lesquelles ils avaient traversé le matin avec les



parents, à l'aller. Mais tout n'était pas de repérer ces issues, il fallait encore bien percevoir le courant de l'eau et jauger les risques avant de s'engager. Héla, il faisait sombre ! (...)

Kpindou s'engagea le premier, avança d'abord sans difficulté, mais plus il avançait, plus le courant devenait fort ; il essaya de résister. Entre-temps son frère aussi le suivit, mais ce dernier manquait de courage et paniqua (...) Dans sa panique, le frère de Kpindou se mit à appeler au secours, à hurler de toutes ses forces. Kpindou interpellé par les cris d'alarme de son frère se détourna de son objectif et se retourna de tout son élan vers lui pour lui porter secours. (...)

Kpindou essaya à plusieurs reprises de saisir son frère par la main, mais en vain, il réussit toutefois à se placer en aval, du côté où l'eau entraînait son frère, afin de parer le mouvement de l'eau auquel s'abandonnait fatalement son frère. (...) le tronc d'arbre auquel ils se sont accrochés gisait en direction du rivage qu'ils tentaient de rejoindre. (...) Ayant fini de parcourir ce bois mort providentiel, il leur restait encore environ dix mètres de traversée. Cette fois-ci, ils s'étaient accrochés l'un à l'autre, (...) Ils essayèrent d'avancer mais le courant devenait de plus en plus fort. Ils perçurent, en outre,

un rocher qui les a tout de suite attirés de par sa surface plate où l'on pourrait quand même se réfugier en attendant que l'eau se calme. Mais ce n'était pas tout que de gravir ce rocher, car la force de l'eau était plus élevée du côté où elle contournait le rocher et justement c'est ce côté que les deux gamins ont emprunté. Ce devait être une lutte rude qui tout de même ne ravirait pas à Kpindou son optimisme. Tous deux se débattirent et vu la difficulté qui se dressait contre eux, Kpindou se rendit compte que tous les deux ne pouvaient pas parvenir sur le rocher à la fois. Il se résolut donc d'aider son frère à monter le premier avant de le rejoindre lui-même. Il se débattit encore à fond et réussit finalement à mettre son frère à l'abri, sur le rocher, avant d'essayer de se sauver lui-même. Mais le petit Kpindou s'était tellement épuisé que malgré sa détermination et son courage, il ne réussit plus à résister à la force de l'eau. Il finit par être emporté sous le regard impuissant de son frère qui n'avait que sa voix pour hurler. Il criait le nom de son frère : Kpindou, Kpindou... Il ne le reverra plus jamais. »

Qui est ce frère jumeau ? C'est Awéso, le père de Déborah. Et pour entretenir le suspense en bon conteur, l'auteur se garde de le désigner par son nom et de se contenter de le désigner d'une façon répétitive par son lien fort avec l'autre jumeau : « le frère de KPINDOU ». Et on voit par ce flash-back inséré dans le grand flash-back que l'écrivain fait entrevoir déjà au lecteur une issue heureuse à la tragédie de Déborah : c'est une fin qu'on peut qualifier en littérature de tragi-comique, un qualificatif pour caractériser toute une tragédie qui se termine bien.

Nous sommes loin du monde que nous retrace Voltaire dans Candide pour combattre le philosophe chrétien Leibnitz qui professe que tout est bon dans le meilleur des mondes. Ce conte au cœur du roman de Ferdinand Farara comme toute la suite du livre n'est que l'affabulation créée pour confirmer la thèse du penseur allemand reprise dans une autre formule par l'Eglise : « Tout est grâce ». Et c'est le fil conducteur de toute la fiction. Le préfacier de l'auteur a su très bien le relever.

Par ce récit rythmé de péripéties palpitantes, l'auteur se révèle un grand conteur. Ce qui a sans doute séduit le jury qui lui a décerné le prix Messan Nubukpo en 2019. (A SUIVRE)

Claude Assiobo Tis, critique littéraire, Grand prix de la littérature togolaise

Commerce extérieur et exécution des contrats**Quand les Réformes mises en oeuvre par le Togo portent leurs fruits**

Pour encourager les initiatives privées, le Togo s'est engagé dans l'amélioration de son climat d'affaires. Cela explique les grandes réformes intervenues ces dernières années avec leurs bienfaits socioéconomiques. A preuve, les places occupées par le Togo (1er réformateur africain et 3ème mondial) dans le classement Doing Business 2020 sont révélatrices. Au rang des secteurs des affaires, se trouve le commerce. Les citoyens prennent appui sur les réformes destinées à assainir davantage l'environnement des affaires et à créer de la richesse sur le plan national. A côté, se trouve l'exécution des contrats, un domaine où le pays était dans les profondeurs du classement Doing Business il y a encore quelques années. A travers une dynamique d'amélioration constante des affaires, le Togo a redressé la barre, pour les opérateurs économiques. Quels sont les éléments à mettre à l'actif des améliorations dans commerce extérieur et au niveau de l'exécution des contrats ?

Le pays a véritablement réformé l'indicateur «commerce extérieur» grâce à l'adoption d'une batterie de mesures comme la numérisation des actes et procédures, la dématérialisation et la réduction des délais en matière d'importation et d'exportation.

Changements au niveau du volet d'exportation

La dématérialisation de la demande et délivrance du Certificat d'origine (CO) par la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) a rabaisé le délai moyen de traitement de 48 heures à 05 heures. Pour les documents requis pour l'exportation, ne sont maintenant exigés que la facture commerciale, l'attestation

d'exportation et le Certificat d'origine disponible (gratuitement) en ligne. Le carnet Trie, la liste de colisage ne sont plus nécessaires tandis que le Document de réception unique est disponible au guichet unique (Seguce) et le connaissance est accessible en ligne.

Importation flexible

Illustration les flux commerciaux

Les procédures de dédouanement de marchandises s'effectuent en ligne depuis janvier 2019. De fait, les opérateurs économiques sont tenus d'envoyer dans Sydonia World la déclaration en détail et les copies originales des documents de dédouanement. Le recours obligatoire à Sydonia World accélère le traitement

des demandes. Les documents (le bon à conduire, le bon à embarquer, le bon à enlever, le bon à entreposer, le bon à expédier, le bon à sortir d'entrepôt, le certificat de visite, le bulletin de liquidation...) sollicités par l'opérateur lui sont transmis en ligne par la douane.

Réduction des délais à l'importation

Le délai de dépôt du manifeste s'est affaibli. Il est aujourd'hui possible pour les consignataires de déposer le manifeste 24 heures avant l'arrivée du navire, ce qui entraîne une réduction du délai à l'importation de 24 heures. Il y a également la réduction des délais d'attente pour le passage au scanner de Lomé Container Terminal (LCT) qui fonctionne désormais 24 heures sur 24, limitant ainsi les contrôles physiques, les délais d'attente de passage au scanner et d'autres délais préexistants. S'agissant du commerce transfrontalier, on note la suppression

des indemnités (6 000 francs CFA) pour escorte des marchandises en régime de transit. Des infrastructures du port autonome de Lomé ont été renforcées grâce à l'achèvement des travaux de réhabilitation, de rénovation des chaussées et terres pleines ainsi que la mise en place de la fibre optique au niveau du môle 1 depuis décembre 2019. Il y a également la réalisation des travaux de voirie (tracage et séparation des voies, restructuration du sens de la circulation) depuis janvier 2020, ce qui fluidifie le trafic et amincit le délai de traitement sur place et à l'entrée du port.

L'exécution de contrats, indicateur positivement touché

Faure Gnassingbé, président du Togo

Les mesures favorables à la fructification des affaires n'ont guère laissé pour compte l'indicateur «exécution de contrats». En février 2019, les tribunaux de commerce de Lomé et de Kara ont été créés et sont opérationnels. En début de 2020, une modification est intervenue pour renforcer le texte sur les juridictions commerciales et encadrer les délais d'accomplissement d'événements judiciaires.

Transparence et neutralité dans le traitement des dossiers

Depuis 2019 jusqu'aujourd'hui, le calendrier d'attribution de nouvelles affaires est géré de façon automatique. De fait, un système automatisé affecte les nouvelles affaires aux juges par le truchement d'un logiciel, sans aucune intervention humaine. Le juge qui doit présider une audience est choisi aléatoirement par ce logiciel, une semaine avant ladite audience. Ce système d'attribution des affaires est basé sur des critères qui ne favorisent ni manipulation, ni prévisibilité, ni anticipation.

Dispositions innovantes

Les autorités ont instauré une conférence préparatoire des affaires nouvelles devant les tribunaux de commerce. Au début de chaque audience, le tribunal tient une conférence pour procéder au règlement des questions de compétence, vérifie les preuves

(pièces), planifie les différentes phases du procès... Plus de 200 dossiers ont fait l'objet d'instruction préparatoire grâce à cette réforme. Cela permet une bonne maîtrise du calendrier et une célérité dans le prononcé des jugements.

Aujourd'hui, les normes de temps ou des délais d'accomplissement d'événements judiciaires sont respectées dans la majorité des cas, selon les informations recueillies et les délais de traitement disponibles sur le site web du tribunal. Ce qui a entraîné une réduction du délai moyen de traitement de dossiers à 71 jours et une hausse du taux de résolution à 84%.

Opérationnalisation de la chambre de petites créances

Elle est désormais appelée la chambre de petits litiges. Une procédure simplifiée lui est appliquée en matière commerciale. La phase d'instruction des affaires de petits litiges ne peut excéder 43 jours, contre 64 jours s'agissant des affaires ordinaires ; la décision dans une affaire ordinaire intervient dans un délai de 22 jours à compter de la mise en délibéré de l'affaire, celle d'un petit litige intervient en 15 jours ; le règlement des petits litiges ne peut excéder 65 jours à compter de l'évocation de l'affaire, contre 100 jours de l'autre côté ; les frais d'enrôlement des dossiers de petits litiges sont réduits à 9 000 francs CFA contre 20 000 francs pour les chambres ordinaires.

Le tribunal de commerce à l'ère du numérique

Celui de Lomé a une infrastructure informatique de pointe et un système de gestion automatisé qui est doté de plateformes électroniques. Ils facilitent la dématérialisation des procédures (dépôt de la plainte initiale ou assignation, paiement des frais de justice, publication des décisions de justice etc.). Le système de gestion automatisé du contentieux commercial permet aux juges de consulter les lois, les réglementations et la jurisprudence,

de générer automatiquement un calendrier des audiences pour toutes les affaires inscrites au rôle, d'envoyer des notifications aux avocats, suivre le statut d'une affaire qu'ils gèrent, de consulter et gérer des actes de procédure (conclusions, requêtes), rédiger facilement leurs décisions, etc.

Au même moment, les arrêts rendus en matière commerciale par la Cour suprême du Togo et la Cour d'appel de Lomé ainsi que...

Suite à la page 9

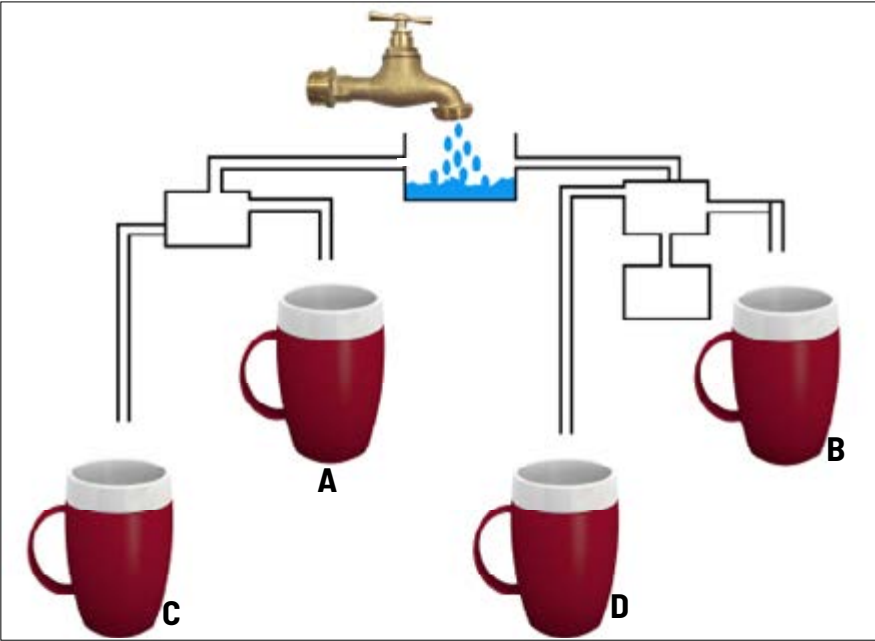
Blagues

Si tu viens de draguer une fille pour la première fois et que le lendemain tu l'appelles et elle te dit qu'elle est chez sa coiffeuse entrain de se tresser, ne vas pas là bas.... je dis bien ne vas pas là bas... Ceux qui ont été victimes savent de quoi je parle...

J'ai dragé une fille sur Facebook et elle m'a donné son numéro WhatsApp. Je lui ai menti que je suis au CANADA , elle m'a demandé mon quartier. Svp donnez moi le nom d'un quartier canadien, vite vite... c'est très urgent

Enigme

Laquelle des tasses (A, B, C et D) va remplir en premier?



Réflexions

La vie est un match de football, l'homme est le joueur. Un homme qui vit avec le dessein de ne pas traverser aucune difficulté est comme un joueur qui joue avec l'intention de ne pas tomber ni se salir sur le terrain de jeu.

C'est vrai que les hommes sont déraisonnables, C'est vrai que certains personnes sont illogiques, C'est vrai que tu ne peux être aimer par tout le monde, mais que ton comportement envers ces dernières ne soit pas sans jugement. Que ta manière de vivre ne suscite pas des ennemis autour de toi, fait en sorte que même si un problème naît tu sois indigne de cela.

Il faut savoir à qui confier nos secrets . Celui à qui ta confiance en disant que lui là c'est mon meilleur ami, à aussi confiance à un autre. Tu n'es pas forcément le meilleur ami de ton meilleur ami.

"Ne regrette rien, il faudra toujours continuer à apprendre et à te perfectionner, et ce n'est pas à l'école que tu pourras le faire. L'école donne des diplômes, mais c'est dans la vie qu'on se forme. "

AMADOU HAMPÂTÉ BÂ

Photo du jour



Légendez et commentez la photo ci-dessus

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

PHARMACIES DE GARDE (LOME) du 14 au 21 / 12 / 2020

ETOILES.	10 AV. N. MARCHÉ	22 21 88 47
SANTE	PRÈS DE NOPATO	70 44 91 37
KPEHENOU	BD H. - BOIGNY	22 21 32 24
CHÂTEAU	BE	22 21 57 51
HORIZON	NYÉKONAKPOÈ	90 56 52 56
HOPITAL	CHU-TOKOIN	22 20 08 08
BON SECOURS	CASSABLANCA	70 45 76 74
LIBERATION	AV. LIBÉRATION	22 22 25 25
PROVIDENCE	BD. JEAN PAUL II	22 26 66 48
UNIVERS-SANTE	CITÉ OUA	22 61 81 43
INTERNATIONALE	BD DU HAHO	22 26 89 94
APOTHEKA	KÉGUÉ	22 61 57 57
RAOUDHA	TOGO 2000	91 61 33 32
PHARMACIE 2000	BE KPOTA	22 70 01 69
CHRIST-ROI	KAGOMÉ	22 27 46 66
ELI BERECA	ADIDOGOMÉ	99 91 13 42
LA REFERENCE	ADIDOGOMÉ	96 80 09 96
BONTE	WONYOMÉ	93 95 80 78
DE LA VICTOIRE	AVÉDJI	70 45 74 92
JAHNAP	DJIDJOLÉ	22 51 22 86
VERTE	KLIKAMÉ	22 25 03 26
LUMIERE	AGBALÉPÉDOGAN	70 43 15 49
ORCHIDEES	LLEO 2000	22 51 30 40
SOLIDARITE	AVÉDJI VAKPOSSITO	22 50 37 07
ARC-EN-CIEL	AGOÈ	70 42 50 00
LA GRACE	SUN AGIP AGOÈ	22 25 91 65
CLEMENCE	AGOÈ	70 19 35 35
VITAS	AGOÈ ASSIYÉYÉ	22 25 63 43
ESPACE VIE	AGOÈ LOGOPÉ	99 85 89 07
LA BARAKA	AGOÈ LOGOPE	70 41 44 13
MAWUNYO	AGOÈ	70 42 34 64
TCHEP'SON	TOGBLÉKOPÉ	70 42 94 41
ZOSSIME	ZOSSIMÉ	70 46 26 64
ST PHILIPPE	SANGUÉRA	99 99 80 04
VERSEAU	BAGUIDA	22 27 34 53
HYGEA	BAGUIDA	99 27 36 36

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMSTOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL

Siège social : Tokoin habitat
Rue Akeita, Villa Jehovah-Rapha en face de la Direction Régionale des Affaires Sociales.
08 BP: 81476 / Tél: (00228) 93 97 20 20 / 22 20 88 05
E-mail: cliniqueunidial2015@gmail.com /
Ste web: www.unidialtg.org

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » : Foréver; Tél: 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydro-);Tél: 90 24 10 72
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ
(Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHÉ ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHÉ DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver; Tél: 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME); Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine); Tél: 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél: 22 40 04 99

Musique**Malgré la Covid-19, « All Music Awards » aura bien lieu**

La 17ème édition de « All Music Awards » se tiendra ce 18 décembre 2020 à l'Institut français du Togo. Malgré la crise sanitaire, le comité d'organisation a voulu honorer ce rendez-vous culturel, dont l'objectif est de témoigner sa reconnaissance aux artistes togolais de façon générale et particulièrement ceux qui ont consacré leur matière grise à écrire et à chanter contre le coronavirus pour sensibiliser les populations.

La prestigieuse cérémonie « All Music Awards », cette année, est placée sous le thème « participation active de l'artiste de la chanson dans la sensibilisation contre le coronavirus ». De plus, l'événement de cette année renvoie le public au digital. Les amoureux de la musique togolaise vont savourer la présente édition des « All Music Awards » sur sa page officielle Facebook le 18 décembre 2020 lors de la soirée organisée à l'Institut français du Togo. Ainsi, l'Institut français du Togo

connaîtra le sacre de cette cérémonie au lieu du Palais des congrès de Lomé. Dans le cadre toujours de cette nouveauté, deux catégories sont introduites pour encourager tous les artistes de la chanson qui ont sensibilisé, éduquer et informé le public tout entier sur les risques de la Covid19 dans leur chanson, en mettant l'accent sur les mesures à prendre pour se prémunir de cette pandémie et freiner sa propagation. Comme innovation, il y a la mise en place d'une troisième

catégorie celle de la catégorie « meilleure performance live » qui regroupera les artistes qui font le live au cours de leurs prestations afin d'encourager les autres à le faire, car c'est une marque de professionnalisme et de grandeur dans la carrière d'un artiste de la chanson.

Cette catégorie sera soutenue par l'Institut français du Togo avec une enveloppe d'un million de francs CFA et un concert live au sein dudit institut quelques semaines après la soirée. Le tube de l'année, une



autre catégorie est soumise à un vote populaire qui se fait aussi sur la base de l'adhésion ou l'acclamation du produit de l'artiste. L'appel est déjà lancé aux artistes de mobiliser leurs fans pour le voting. Le « Before » des All Music Awards a eu lieu ce mardi 15

décembre 2020. C'est l'heure de parler des dispositions pratiques pour la bonne marche de la soirée de distinction dans le respect des gestes barrières. Tous les artistes nominés aux All Music Awards sont invités à Top Luxe pour des échanges.

La rédaction

Musique / African Dream**Promouvoir l'art africain sur la toile**

Un appel à projets est lancé à l'endroit des talents artistiques afin de leur donner de la visibilité sur le net et de leur faire profiter de l'expertise des acteurs clés de leur domaine. Organisé par « African Dream », cet appel à projets artistiques se poursuit jusqu'au 15 janvier 2021.

A travers la 10ème édition de son programme « Afro Pépites Show », l'association African Dream (Rêve Africain) veut contribuer à la promotion des artistes africains via Internet. Justement, l'organisation a lancé un appel à candidatures à leur endroit dans des disciplines telles que la musique, la danse, les arts graphiques, le stylisme, la

photo, le cinéma, la poésie, le conte. L'appel à projets est ouvert, jusqu'au 15 janvier 2021, aux candidats d'Afrique, des Caraïbes, du Venezuela, du Brésil, de la Colombie, d'Haïti, de la Jamaïque et à ceux de Cuba. Le programme « Afro Pépites Show » s'est donné pour ambition de mettre en lumière ces créateurs d'œuvres de l'esprit. Il leur donne

l'opportunité de profiter de la toile pour avoir de la visibilité et se faire connaître dans le monde entier. « L'objectif étant d'attirer les artistes, producteurs, managers, distributeurs et promoteurs travaillant dans le domaine de la culture africaine ainsi que les internautes amoureux des arts et de la culture africaine », ont précisé les organisateurs dans un communiqué.



Une manifestation artistique

Les internautes qui choisiront (jusqu'au 28 février 2021) les meilleurs projets retenus par le jury en début de mois. Les « pépites » seront dévoilées le

15 mars. Elles pourront profiter du réseau de contacts de l'association African Dream. Source : Agence Ecofin

Nadia E.

Commerce extérieur et exécution des contrats

Suite de la page 7

... les jugements rendus par le tribunal de commerce de Lomé sont gratuitement accessibles au grand public sur le site internet dudit tribunal.

MCC : consécration du Togo désormais 2e pays le plus performant

Le Togo empile des performances en matière de gouvernance et de facilitation socio-économique. Après des avancées validées par le classement Doing Business, le Togo vient d'être distingué par la carte des scores 2021 de la structure américaine Millenium Challenge Corporation (MCC), rendue publique le lundi 09 novembre 2020. Selon ladite carte du MCC, le Togo a progressé en validant un 15e indicateur sur 20. En atelier, novembre dernier avec les acteurs impliqués dans cette performance, le MCC et la Cellule climat des affaires du Togo, ont procédé à la présentation détaillée de la carte des scores et les défis à relever.

Si, en matière de l'amélioration du climat des affaires, le Togo fait un bond de 59 places sur les deux dernières années comme mentionné par le dernier rapport du Doing Business,

le domaine de la gouvernance et du développement socio-économique connaît des performances appréciées par le Millenium Challenge Corporation (MCC). Le Togo est passé de 14 indicateurs en 2019 à 15 indicateurs en 2020, soit un bond d'un indicateur. Ainsi le Togo dispose désormais de 15 indicateurs validés sur les 20 institués par le Millenium Challenge Corporation qui jauge l'évolution socio-économique et politique de 78 pays à travers le monde.

« Félicitations à tous les acteurs parce que le travail n'a pas été facile. On n'a pas eu de consultants extraordinaire pour ce travail ; ça veut dire que les Togolais sont aussi intelligents... Je tiens sincèrement à féliciter le chef de l'État, Faure Gnassingbé pour son leadership car il faut un leadership éclairé pour y parvenir », a exprimé Sandra Johnson, nouvelle Secrétaire

générale de la présidence togolaise, avant-garde de la cellule climat des affaires.

Sur 78 pays, le MCC a reconnu 25 pays dont le Togo, dans la validation de la carte des scores. Le Togo, avec 15 indicateurs validés sur 20, est classé 2e pays en Afrique le plus réformateur et engagé dans le développement socio-économique et politique. En Afrique, hormis le Cap-Vert (1er), le Togo est devant tous les autres pays d'Afrique.

En tout, le Togo a validé les 15 indicateurs dans chacune des trois catégories de la carte des scores. Dans la première catégorie, la liberté économiques, le Togo a validé les 08 indicateurs, notamment la politique budgétaire, l'inflation, la qualité de régulation, la politique commerciale, le respect de l'équité du genre dans l'économie, les droits fonciers et accès, l'accès au crédit et la création d'entreprises.

Au niveau de la catégorie bonne gouvernance, 04 sur 06 indicateurs à savoir les libertés civiles, le contrôle de la corruption, l'Etat de droit et la liberté d'information, ont été validés par le Togo. L'investissement dans le capital humain, dernière catégorie comprend également 06 indicateurs. A ce niveau, le Togo a validé 03 indicateurs dont la dépense dans l'éducation primaire, la protection des ressources naturelles

et le taux d'achèvement de l'éducation primaire des filles.

« Félicitations à la ministre Sandra Johnson et au coordonnateur Stanislas Baba pour cet exploit. Le Togo es 2e sur les 25 pays et il faut que cela soit encre dans les esprits. Je reste disposée à travailler avec tous les acteurs. Je suis avec vous et je vais plaider pour vous », a affirmé Mme Jeannette, représentante du MCC au Togo.

Néanmoins, il reste des défis à relever pour le Togo afin de parvenir à valider les quatre 5 indicateurs restants, notamment, les droits politiques, l'efficacité des pouvoirs publics, les dépenses pour la santé, le taux d'immunisation et la santé infantile. Outre ces défis, « Nous travaillons à ce que le titre foncier soit délivré au plus 06 mois après et pourquoi pas en un mois, c'est l'objectif. Le travail prochain à faire ira également dans le sens des banques concernant les taux d'intérêt », a rassuré Sandra Johnson. D'après Stanislas Baba, coordonnateur national du MCC au Togo, les acteurs travailleront sur la santé infantile, et le maintien des acquis de la carte des scores actuelle. La prochaine étape pour la cellule climat des affaires et les acteurs impliqués est l'élaboration du plan d'action de l'année 2021.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

Cinq ans après l'Accord de Paris

Une augmentation catastrophique de plus de 3°C des températures est toujours à craindre

Cinq ans après l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat par la quasi-totalité des nations du globe pour maintenir le réchauffement de la planète sous la barre de 2°C, la situation est toujours hors de contrôle. Pour marquer le cinquième anniversaire de l'Accord de Paris de 2015 sur le climat, un sommet sur l'ambition climatique a été organisé par les Nations unies en collaboration avec la France et le Royaume-Uni, qui abritera la Cop 26 l'année prochaine. Lors de ce rendez-vous important, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres a de nouveau exprimé les craintes qui l'animent.

Le sommet mondial sur l'ambition climatique fut une nouvelle occasion pour prendre de nouveaux engagements ambitieux, et surtout de réaffirmer le caractère unique et historique de l'Accord de Paris que certains ont voulu dépouiller de sa substance et de ses forces dès son entrée en vigueur. Plusieurs dirigeants du monde se sont de nouveau exprimés. Des plus petits aux plus gros pollueurs, chacun d'entre eux a reconnu qu'il y a urgence et qu'il faudrait agir. À cette occasion, le chef de l'ONU a tiré une fois encore la sonnette d'alarme. « Cinq ans après Paris, nous n'allons toujours pas dans la bonne direction », a déclaré sans détours Antonio Guterres. L'on pourrait même à cette allure s'écarter largement des objectifs de l'Accord de Paris comme l'ont expliqué les scientifiques ces dernières années. « Si nous ne changeons pas de cap, nous pourrions nous diriger vers une augmentation

catastrophique de la température de plus de 3 degrés au cours de ce siècle», a-t-il alerté.

« L'Etat d'urgence climatique »

Lors du sommet pour l'ambition climatique, les dirigeants ont encore pris beaucoup d'engagements. Avant même le jour du sommet, l'Union européenne a annoncé de nouveaux engagements : réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Mais cela ne suffira pas. « La lutte contre les changements climatiques est plus qu'une question européenne. L'Europe ne représente que 10% des émissions globales. La lutte contre les changements climatiques est une question humaine », a rappelé Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission européenne. Les deux plus gros pollueurs sont la Chine et les Etats-Unis. « D'ici 2030, la Chine diminuera ses émissions de CO2 de 65% par unité de

PIB, par rapport à 2005 », a promis Xi Jinping, président de la République populaire de Chine. Les USA qui avaient quitté l'Accord de Paris sur l'initiative du président Donald Trump, regagneront les rangs d'ici février 2021. Le nouveau président élu, Joe Biden, a déjà nommé un envoyé spécial en charge des questions climatiques en la personne de John Kerry, ancien secrétaire d'Etat de Barack Obama. Ce dernier a même participé aux négociations ayant abouti à l'adoption de l'Accord de Paris.

On peut donc espérer que l'année 2021 soit porteuse de meilleurs résultats pour la diplomatie climatique mondiale. Même si le pouvoir d'Emmanuel Macron est critiqué pour ne pas faire assez pour respecter les engagements, le président de la République française promet de faire des efforts pour appliquer les recommandations de la Convention citoyenne pour



le climat. « Nous devons être prêts pour la neutralité climatique d'ici 2050. Nous devons faire de la Cop 26 une réussite », a-t-il déclaré samedi dernier lors du sommet sur l'ambition climatique. Toujours dans le cadre des nouveaux engagements, le Canada promet réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. « Nous pouvons redresser l'économie tout en maintenant un bon niveau d'ambition climatique. Ce dualisme qu'on établit entre croissance économique et protection de l'environnement est faux », a pour sa part reconnu Sébastien Pinera Echenique, président du Chili. Le secrétaire général des Nations unies fait quelques rappels aux dirigeants : mettre un prix sur le carbone, supprimer progressivement le financement des

combustibles fossiles et mettre fin à leurs subventions, arrêter la construction de nouvelles centrales à charbon, faire passer la charge fiscale du revenu au carbone, des contribuables aux pollueurs, rendre obligatoire la divulgation des risques financiers liés au climat, et intégrer l'objectif de neutralité carbone dans toutes les politiques et décisions économiques et fiscales.

Par-dessus tout, Antonio Guterres a fait une demande qui jusque-là est une première dans la lutte contre les changements climatiques : « J'appelle les dirigeants du monde entier à déclarer l'Etat d'urgence climatique jusqu'à ce que la neutralité climatique soit atteinte ».

Edem Dadzie

Accord de Paris sur le climat

Les points sur lesquels le Togo devrait se pencher sans tarder

Le Togo fait partie des signataires de l'Accord de Paris sur le climat et mène déjà des actions pour sa réalisation. Mais, quels sont les points sur lesquels les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile devraient se pencher sans tarder pour atténuer le changement climatique et aider les populations à s'y adapter ?



Katari Foli-Bazi, ministre de l'Environnement et des Ressources forestières du Togo

L'éducation à l'environnement et aux changements climatiques

Article 12 : les parties coopèrent en prenant, selon qu'il convient, des mesures pour améliorer l'éducation, la formation,

la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques, compte tenu de l'importance que revêtent de telles mesures

pour renforcer l'action engagée au titre du présent Accord.

Les Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Article 4, paragraphe 2 : chaque partie établit, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties prennent des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs desdites contributions.

Préservation des puits et réservoirs de carbone

Article 5, paragraphe 1 : les parties devraient prendre des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre comme le prévoit l'alinéa d) du paragraphe 1 de

l'article 4 de la Convention, notamment les forêts.

Coopération volontaire/ démarches fondées et non fondées sur le marché

Article 6, paragraphe 6 : la conférence des parties agissant comme réunion des parties au présent Accord de Paris veille à ce qu'une part des fonds provenant d'activités menées au titre du mécanisme visé au paragraphe 4 du présent article soit utilisée pour couvrir les dépenses administratives ainsi que pour aider les pays en développement Parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à financer le coût de l'adaptation.

L'adaptation

Article 7, paragraphe 9 : chaque partie entreprend, selon qu'il convient, des

processus de planification de l'adaptation et met en œuvre des mesures qui consistent notamment à mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et/ou contributions utiles.

Les pertes et préjudices

Article 8, paragraphe 1 : les parties reconnaissent la nécessité d'éviter les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, de les réduire au minimum et d'y remédier, ainsi que le rôle joué par le développement durable dans la réduction du risque de pertes et préjudices.

Une proposition de l'association Afrique Eco 2100

Festivités de fin d’année et Covid-19

« Tout relâchement sera chèrement payé », prévient le professeur Didier Ekouévi

Le gouvernement togolais se trouve aujourd’hui dans un grand dilemme : restreindre ou ne pas restreindre les libertés individuelles et collectives pendant la période des festivités de fin d’année.... Au point où des individus mal intentionnés en profitent pour distiller de fausses informations au sein de l’opinion. Mais, quelle que soit la décision que prendront les autorités, il faudrait que nos compatriotes sachent une chose : « tout relâchement sera chèrement payé ». C’est la mise en garde que fait le professeur Didier Ekouévi, président du Conseil scientifique.

Dans tous les pays du monde actuellement, surtout les pays dans lesquels la nativité du Christ et le nouvel an sont devenus une tradition, les dirigeants doivent avoir de grands soucis. L’on assiste à une lassitude généralisée auprès des populations. Cela fait des mois que cette situation de blocage perdure. Les gens ont vu leurs vies basculer du jour au lendemain.

Des habitudes longtemps adoptées sont interdites désormais. Et, il n’est pas du tout facile de changer en quelques mois, des habitudes que des personnes ont acquises auprès de leurs communautés et qu’elles ont traînées toute leur vie. Surtout dans une atmosphère de déni, d’insouciance et de défiance de la maladie. Malheureusement, certaines

décisions impopulaires, des erreurs et des tergiversations enregistrées chez les dirigeants, ne facilitent pas la tâche aux comités en charge de la riposte. À présent que l’on attend plus de discipline de la part de tout le monde, l’équation s’annonce très difficile à résoudre. Le professeur Didier Ekouévi déclarait hier sur Radio France internationale (Rfi), que si l’on ne fait



Professeur Didier Ekouévi

pas attention pendant les fêtes, l’on pourrait rentrer dans la nouvelle année avec des centaines de cas supplémentaires. Notre pays, vu sa capacité limitée à faire face aux urgences de santé, n’a pas du tout intérêt à permettre qu’une telle situation se présente. Le président du Conseil scientifique du Togo et ses

collègues ont recommandé des mesures restrictives au gouvernement. Parmi elles, le couvre-feu est très envisagé. Mais, pour l’instant rien n’est encore décidé. Quoi qu’il en soit, chaque citoyen devra faire preuve de civisme en se montrant responsable vis-à-vis de sa propre santé et de celle des autres.

Edem Dadzie

Production animale

De nouveaux textes législatifs pour sauver la filière de l’élevage

Face aux difficultés auxquelles est confrontée la filière de l’élevage qui contribue à environ 6,7% du PIB au Togo, les autorités ont rapidement réfléchi à un moyen qui pourra sauver ce secteur. C’est ainsi qu’un projet de textes législatifs vétérinaires conformes aux normes internationales va voir le jour. Un projet dont la validation a eu lieu au cours d’un atelier de deux jours.



Un éleveur

Voyant la situation d’insatisfaction dans laquelle évolue le secteur de l’élevage et les cris sans cesse des professionnels, alors qu’il est une source de revenu pour une importante partie de la population, il y a besoin de trouver des solutions idoines contre ces contraintes qui risquent de l’engloutir. En effet, la filière de l’élevage comme toutes autres activités, est confrontée à plusieurs problèmes qui jusqu’alors peinent à trouver des solutions satisfaisantes. Parmi ces nombreux problèmes, il y a les maladies animales, qui constituent l’un des principaux obstacles majeurs à la valorisation de la filière. Faute de moyens adéquats, les services de l’Etat et les

vétérinaires n’arrivent pas à atteindre leurs objectifs : celui d’assurer une surveillance du cheptel et de prévenir les épidémies. Cela a favorisé une menace régulière de la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste de petits ruminants et autres. « La situation de la santé animale, de la sécurité sanitaire des produits animaux et de la gouvernance sanitaire est encore non satisfaisante, malgré quelques avancées positives dans l’organisation et la présence sur le terrain d’un réseau diversifiés d’acteurs », a indiqué Dr Barry Ibrahim, vétérinaire à la direction de l’élevage, représentant le ministre en charge de l’Elevage.

Alors, pour éviter le pire et rendre le secteur plus dynamique, une attention particulière a été tournée vers lui. Ainsi, au cours d’un atelier de deux jours, ouvert à partir du 10 décembre, les textes relatifs à la législation vétérinaire ont été mis en place. Ce sont des textes dans lesquels les insuffisances seront prises en compte et corrigées. Plusieurs acteurs nationaux impliqués dans les questions liées au secteur se sont réunis, afin d’aboutir ensemble à un point commun efficace à cette décision.

Cette activité a démarré depuis octobre dernier avec la formation en ligne de deux experts vétérinaires et juriste, suivie de la consultation des parties prenantes, la révision et la validation des textes identifiés. Quatre thématiques ont fait l’objet de réflexion durant les deux jours. Il s’agit notamment de la police sanitaire, la loi sur la fonction vétérinaire, l’identification des bovins et l’alimentation des animaux. Au-delà des mesures prises pour sauver la filière de l’élevage, cela va permettre aussi aux docteurs vétérinaires de circuler librement sur le territoire national et de l’union. L’initiative est soutenue par le Bureau interafricain des ressources animales (UA BIRA), dans le cadre du projet Gouvernance vétérinaire (VETGOV).

Christine Posso

Centre de formation des chauffeurs professionnels / JPO
Former de très bons chauffeurs

Le centre de formation des chauffeurs professionnels « Class A » vient d’ouvrir ses portes. A travers ces journées portes ouvertes démarrées ce mardi 15 décembre 2020 à Lomé (Quartier Avédji, derrière le marché Amétonsimé), la structure révèle ses ambitions au public togolais.



Au centre Class A

Le centre de formation des chauffeurs professionnels « Class A » forme d’abord ceux qui ne sont pas encore chauffeurs et aspirent à en faire une profession. « Il est important de mettre en place cette structure parce qu’un chauffeur qui ne conduit pas bien est une insécurité pour tous... Il est important dans un pays qui veut vraiment se développer de se doter aussi d’un chauffeur professionnel », clarifie le directeur général du Centre, Pandam Saint-Eloi. Il s’agira donc au Centre de formation des chauffeurs professionnels « Class A » de faire acquérir aux chauffeurs une certaine maîtrise de la conduite. « Nous formons les débutants, nous prenons les autres qui ont le permis et qui désirent continuer pour être professionnels ou se former. Par exemple, quelqu’un qui a fait la conduite classique, a son permis et qui estime que c’est important d’apprendre et de connaître les contours de la conduite défensive peut venir. Alors quand il finit ce module, nous lui donnons une attestation qui est différente. Nous faisons la remise à niveau et faisons aussi des ateliers de sensibilisation », souligne-t-il. La différence entre les auto-écoles et le centre « Class A » réside dans sa multitude de modules. Notamment, des cours de conduite classique, conduite défensive, conduite extrême, la conduite en convoi, conduite en temps de pluie, le cours d’éthique à la déontologie du métier de chauffeur, le cours de mécanique et de secourisme, en plus du cours d’anglais professionnel de base. « Nous mettons assez l’accent sur la sécurité routière », précise Pandam Saint-Eloi. La principale ambition du Centre de formation des chauffeurs professionnels « Class A » est de former de très bons chauffeurs en vue de diminuer le taux d’accident sur nos routes.

Nadia Edodji



Plaisir d'offrir...

6ème Edition

Foire Aux Cadeaux





Venez faire le plein de cadeaux

18, 19 & 20
Décembre 2020
de **9h à 21h** à
l'Hôtel 2 Février

*Strict respect des gestes barrières anti covid-19

Infoline + 228 90 12 31 48 / 99 44 84 02







jusqu'à

-40%

sur le

DÉDOUANEMENT

de vos VÉHICULES
& MARCHANDISES*

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020



Office Togolais des Recettes - OTR



8201



+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.lg